RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET : MARCHÉ RELATIF À LA MISE EN OEUVRE ET L'ABONNEMENT DE LA FIBRE S

DÉCISION N° DM-26-318

EN DATE DU 10 SEPTEMBRE 2026

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n° A-26-224 en date du 31 mars 2026, portant délégation de fonction à Monsieur Mathieu BEAUFRERE-GOURDY, adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT le besoin de renforcer la fibre optique Très Haut Débit pour la collectivité ;

CONSIDÉRANT l'offre de fibre optique dédiée de l'opérateur MOJI qui propose des débits symétriques et garantis atteignant 10 Gbps, adaptés aux besoins intensifs de la collectivité ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société MOJI sis 9 rue des Pavillons, à Nanterre (92000), représentée par OUI.DO/THINGS en qualité de Président, un marché relatif à la mise en œuvre et l'abonnement de la Fibre S.

Le marché prend effet à la date d'installation de la Fibre S pour une durée 2 ans fermes.
Les montants du marché se composent comme suit :

- Le montant des frais d'accès au service est 3 000,00 € HT
- Le montant trimestriel de l'abonnement de la fibre S est 1 500,00 € HT

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de la sécurité, de la mémoire et de l'administration générale,

Signé

Mathieu BEAUFRÈRE-GOURDY

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20260910-lmc1H14575H1-AR
Date de réception en Préfecture : 10/09/2026
Date de Publication : 10/09/2026

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification, la décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire ou introduit devant le Tribunal Administratif de Melun (site www.telerecours.fr - application « télérecours citoyens »).

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20260910-lmc1H14575H1-AR
Date de réception en Préfecture : 10/09/2026
Date de Publication : 10/09/2026